

Association Rencontres Cinéma et Musique

« CINEMUSICA »

Cinema Le Fogata

20220 – L'ILE ROUSSE

Siret : 841 059 348 00018



## COMPÉTITION DE COURTS MÉTRAGES ET DE CLIPS MUSICAUX 2026

### REGLEMENT

La 9<sup>ème</sup> édition du Festival LISULA CINEMUSICA se déroulera à l'île Rousse du 13 au 20 octobre 2026. À cette occasion, l'Association CineMusica organise sa 7<sup>ème</sup> compétition sur le thème de la MUSIQUE.

L'appel à participation est ouvert aux COURTS-MÉTRAGES de toute nature (fiction, documentaire, animation, expérimental...) dont le scénario du film donne un rôle prépondérant à la musique. Pour être éligibles, les films doivent placer la musique au cœur du projet cinématographique : elle doit jouer un rôle structurant dans le scénario, la narration ou la mise en scène. La musique ne peut se limiter à un simple accompagnement sonore, elle constitue un élément essentiel du film, participant pleinement à son sens et à son écriture. La présence d'une bande-son musicale, même importante, ne suffit pas à rendre un film éligible.

CineMusica organise également une compétition de CLIPS MUSICAUX qui se tiendra à l'occasion de la fête de la musique le 21 juin 2026.

À la rencontre du rythme, de l'image et de l'écriture cinématographique, le clip permet d'explorer des formes libres où la création visuelle dialogue directement avec la musique. C'est une forme audiovisuelle qui offre un terrain privilégié d'expérimentation et de créativité. Une attention particulière sera portée aux clips accompagnant des œuvres musicales originales.

#### ● CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES COURTS-MÉTRAGES:

Seuls sont acceptés les films dont le thème, tel que défini dans le préambule ci-dessus, est la musique. Seuls les films produits après le 1<sup>er</sup> janvier 2024 peuvent participer.

Les courts-métrages de toutes nationalités peuvent participer, mais doivent impérativement être en langue française ou sous-titrés en français.

La compétition comporte 2 sélections : la sélection générale et la sélection jeune public. Les 2 comités de sélection sont composés de professionnels et de membres de l'association CineMusica.

**La durée du court-métrage ne doit pas excéder 26 mn (titre et générique compris).**

**La date limite des inscriptions est le 21 juin 2026.**

Trois prix seront décernés :

**Grand Prix du Jury**

**Prix du Public**

**Prix Jeune Public**

## + éventuellement Mention Spéciale du Jury

CineMusica se réserve le droit de modifier la liste des prix et leurs dotations. Les lauréats s'engagent à faire la promotion du prix sur leur support de communication.

### ● CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES CLIPS MUSICAUX :

Seuls sont acceptés ceux dont le thème, tel que défini dans le préambule ci-dessus, est la musique. Seuls les films produits après le 1<sup>er</sup> janvier 202 peuvent participer.

Les clips musicaux de toutes nationalités peuvent participer, mais doivent impérativement être en langue française ou sous-titrés en français.

**La durée du clip ne devra pas excéder 6 mn, générique compris.**

**La limite des inscriptions est fixée au 2 juin 2026.**

Pour les clips musicaux, deux prix seront décernés :

**Prix du Jury**

**Prix du Public**

CineMusica se réserve le droit de modifier la liste des prix et leurs dotations. Les lauréats s'engagent à faire la promotion du prix sur leur support de communication.

#### ● REMISE DES PRIX

Les prix des 2 compétitions seront remis en main propre lors d'une cérémonie **au cinéma Max Linder Panorama** 24 bd Poissonnière - 75009 Paris.

#### ● INSCRIPTIONS

Les candidats doivent obligatoirement s'inscrire en ligne en utilisant la plateforme de l'Agence du Court-Métrage : **[www.filmfestplatform.com](http://www.filmfestplatform.com)**. Toutes les informations nécessaires à l'inscription sont précisées sur le site.

Les compétitions sont également ouvertes aux étudiants des écoles de cinéma.

#### ● SÉLECTIONS:

Seront pris en compte pour être visionnés, les films/clips musicaux dont l'inscription aura été validée et qui auront été chargés sur la plateforme de l'Agence du Court-Métrage : **[www.filmfestplatform.com](http://www.filmfestplatform.com)**.

Les candidats sélectionnés s'engagent à ne pas retirer leur film dès lors qu'ils l'ont inscrit. Les décisions des comités de présélection et du jury officiel sont sans appel.

#### ● FORMAT DE DIFFUSION

Le format de diffusion obligatoire si votre film/clip musical est sélectionné est le **DCP non crypté sans KDM**. Les sous-titres en français devront être incrustés dans l'image ou au format XML ou MXF.

Les modalités d'envoi ou de téléchargement des DCP seront envoyées par mail aux réalisateurs sélectionnés.

Les frais d'expédition des copies numériques sont à la charge des participants ainsi que les frais d'assurance et éventuellement de douane.

En cas de perte ou de détérioration durant la compétition, la responsabilité de l'organisation ne pourra être engagée au-delà de la valeur de remplacement du support physique de la copie.

Si le DCP n'est pas conforme, il pourra être réalisé par le festival moyennant des frais dépendant de la durée du film.

- COMPÉTITION ET JURY

Les jurys sont essentiellement composés de professionnels du cinéma et de la musique et de la presse spécialisée.

- DROITS

Le responsable d'un film inscrit à la compétition déclare être en possession de tous les droits (images, musiques, toutes œuvres utilisées dans le film ...) et autorisation de diffusion pour toute la durée du festival CineMusica + 3 projections publiques dans le cadre d'événements créés par l'association CineMusica.

Le responsable garantit l'association CineMusica contre tout recours ou action juridique sur quelque fondement que ce soit, que pourraient lui intenter les auteurs ou leurs ayant-droit, producteurs, réalisateurs, acteurs, distributeurs, musiciens, et d'une manière générale toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation du court-métrage inscrit.

- RETOUR DES FILMS

Le retour des copies numériques est à la charge du participant (producteur, réalisateur ou distributeur) en joignant à l'envoi du film, une enveloppe, dûment affranchie, pour son retour via la poste.

- COMMUNICATION ET PRESSE

L'inscription à la compétition de CineMusica vaut autorisation d'utilisation des données et photos fournies lors de l'inscription, sans contrepartie pour les diverses publications imprimées ou en ligne du festival ou de la presse.

Cela vaut également pour l'utilisation d'extraits visuels ou sonores qui seraient utilisés dans le cadre de la promotion de la manifestation dans les différents médias.

- LITIGES

La participation au festival CineMusica, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'organisation du festival se réserve le droit d'annuler l'inscription, ou de prendre toute autre mesure en cas de non-respect du présent règlement

Pour tout litige, seuls les tribunaux français seront compétents

- Pour toute autre information : [contact.cinemusica@gmail.com](mailto:contact.cinemusica@gmail.com)
- <https://www.cinemusica.fr/>
- Lisula CineMusica sur les réseaux sociaux